

# Le greeter, un visage ami en Touraine

## Charte du greeter

*L'Office du Tourisme de Tours Val de Loire souhaite développer une nouvelle forme de tourisme et plus particulièrement d'accueil, basée sur le volontariat, l'échange culturel et la gratuité.*

### Art 1. Qui sont les Greeters ?

Né à New-York au début des années 90, le concept des Greeters fait maintenant l'objet d'un réseau mondial (près de 30 adhérents en 2011), « the Global Greeter Network » prône la découverte « autrement » d'un territoire avec un habitant.

Les Greeters sont les habitants de Tours ou de ses environs, amoureux de leur ville et de leur région, ouverts sur les autres cultures, de tous âges et de tous horizons, qui se proposent volontairement, durant leur temps libre, d'accompagner les visiteurs dans la ville, dans des lieux qui leurs tiennent à coeur.

Le Greeter fait partager sa ville en fonction de la demande des visiteurs, mais cette découverte doit absolument se faire « hors des sentiers battus », elle ne doit en aucun cas être une visite guidée de la ville avec un axe patrimonial.

Le Greeter partage ses connaissances de la ville et de sa région en fonction de la demande des visiteurs. Les thèmes de balade sont très divers et peuvent concerner l'art, la culture, la nature, le sport, la gastronomie, le shopping. Ils sont des supports à la rencontre, mais c'est avant tout l'expérience humaine et l'échange culturel qui sont importants, et qui restent la base de la rencontre.

Chaque Greeter doit être motivé, ouvert, sociable, disponible au moins une demi-journée par mois et aimer les contacts humains. Parler une langue étrangère n'est pas obligatoire, mais il faut avoir au moins 18 ans (néanmoins les mineurs peuvent accompagner un Greeter durant sa visite).

### Art 2. Qui sont les Visiteurs ?

Les visiteurs peuvent être des familles, des groupes d'amis, des couples, des personnes seules, en voyage d'affaire, touristique ou autre. Le nombre de personnes pour une balade avec un bénévole ne peut excéder 6 personnes, et le groupe doit être composé au moins d'une personne âgée **de plus de 18 ans**.

### Art 3. Comment « Tours Greeters » met-elle en contact Visiteurs et Bénévoles ?

Afin de bénéficier d'une rencontre avec un Greeter, chaque visiteur ou groupe de visiteurs remplit un formulaire en ligne sur le site [www.tours-greeters.fr](http://www.tours-greeters.fr) dans lequel il précise la composition du groupe, sa demande, décrit ses goûts et ce qu'il souhaite découvrir au cours de son séjour, comme par exemple : s'immerger dans la vie d'un quartier spécifique, connaître les parcs et jardins de la ville, les bons coins pour faire du shopping, faire une balade en vélo... Il peut sélectionner des Greeters dont le profil l'a particulièrement enthousiasmé.

Ce formulaire devra être rempli **7 jours** avant l'arrivée du visiteur, cela permet à l'Office de Tourisme de Tours Val de Loire de trouver un Greeter disponible et de faire une proposition finale au visiteur avec les informations fournies par le Greeter : une date, un lieu de rendez-vous, les coordonnées du bénévole et la confirmation de la langue parlée pendant la balade. **Le fait d'adresser une demande ne garantit pas nécessairement la disponibilité d'un Greeter.**

Dans ce cas l'Office de Tourisme préviendra le visiteur de l'impossibilité de répondre à sa demande. L'Office de Tourisme ne pourra être tenu responsable de tout inconvénient qui pourrait résulter de cette impossibilité, de toute annulation d'une balade prévue, résultant de l'indisponibilité soudaine du Greeter.

Dès que la balade est confirmée, il est demandé au visiteur de prendre contact avec le Greeter pour confirmer sa participation. Le Greeter et le visiteur sont alors à même de communiquer directement entre eux pour préparer au mieux leur balade.

#### Art 4. Quelques précisions sur la rencontre...

Chaque balade est unique, elle est « taillée sur mesure » en fonction de la demande du visiteur, du Greeter qui l'accueille, et d'autres critères comme la météo, les événements tourangeaux et le type de relationnel établi entre le visiteur et le Greeter. En tout état de cause, c'est le Greeter qui décide de la balade qu'il va effectuer avec le visiteur.

Le Greeter peut accueillir le visiteur seul ou avec une personne de son choix, en fonction des visiteurs accueillis. Par exemple, si les visiteurs sont en famille, l'accueil et la balade peuvent se faire avec la famille du Greeter, ou avec un de ses enfants.

La rencontre **dure environ deux heures** mais elle peut durer plus longtemps dans la mesure où le Greeter et le visiteur sont d'accord.

Si des dépenses sont engagées (consommations dans un café, tickets de transport en commun, ticket d'entrée, etc...) chaque personne paye pour ses dépenses personnelles. Le Greeter n'a aucune obligation de payer pour le ou les visiteurs et vice-versa.

Le ou les visiteurs sont avertis des règles de fonctionnement et s'engagent à les respecter. Si ce n'est pas le cas (retard important non justifié, manque de respect, non intérêt manifeste pour la balade...) **le bénévole peut se désengager de sa balade.**

La rencontre avec un Greeter est entièrement gratuite pour le visiteur, le Greeter ne doit accepter aucun pourboire ou rétribution.

#### Art 5. Responsabilités

Le visiteur reconnaît avoir pris connaissance de la gratuité de la rencontre et ne peut engager ni la responsabilité de « Tours Greeter » ni celle du bénévole pour toute défaillance ou litige.

**Tous les trajets en voiture par le Greeter ou par le visiteur** sont de l'ordre de sa responsabilité, ils sont donc fortement déconseillés, au profit des transports en commun, démarche qui s'inscrit dans la dynamique d'un tourisme durable.

Les informations contenues dans le site [www.tours-greeters.fr](http://www.tours-greeters.fr) sont correctes, au mieux de notre connaissance, au moment de leur publication. Le site est régulièrement contrôlé et mis à jour, mais Tours Greeter ne peut être tenue pour responsable ou complice de toute perte, dommage ou désagrément, qui pourraient résulter de l'utilisation des informations publiées sur le site.

Selon la loi informatique et liberté du 06/01/78, vous bénéficiez d'un droit de rectification et de retrait des données vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous à : Virginie RIVAIN email : [contact@tours-greeters.fr](mailto:contact@tours-greeters.fr)

J'atteste avoir pris connaissance de la Charte de « Tours Greeters », et en avoir accepté les conditions.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Date : .....

Signature :